Trente-troisième Année. — N° 57.
Prix du numéro : 20 centimes

Samedi 20 Juillet 1918
Bureaux : Rue de la Serre, 58

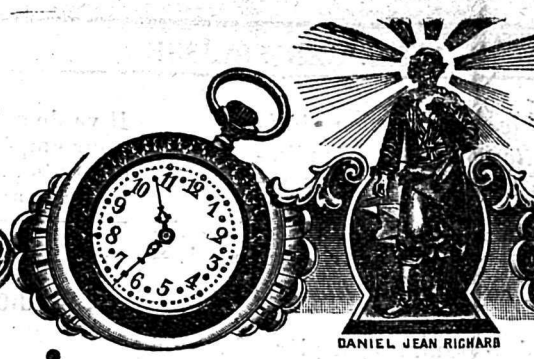

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS
Un an Six mois
Suisse . . . . Fr. 9.05 Fr. 4.55
Union postale » 18.— » 9.—
Compte de Chèques postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds
Abonnement par la poste : 20 cts en plus.

ANNONCES
suisses 25 ct., offres et demandes de places 15 ct. la ligne, étrangères 30 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des annonces : PUBLICITAS, Société anonyme suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds.
Succursales et agences dans les principales villes suisses. Nombreux correspondants à l'Etranger.

Pour le développement de notre industrie horlogère

III

A propos de la création d'un Bureau d'entremise

Dossiers et documentation

Il m'arrive parfois d'éprouver une sensation presque angoissante lorsque je me trouve dans une de nos grandes bibliothèques publiques. Entre mille volumes, j'hésite et ne choisis rien, me disant qu'il y a là, à deux pas, précisément le livre, la page qui correspond à ma préoccupation du moment, qui satisferait entièrement mon esprit, mais que je ne saurais jamais découvrir. J'ai à ma disposition un immense coffre-fort dont je ne trouve pas le secret, un gigantesque cerveau aux circonvolutions innombrables où les pulsations du monde ont lancé sans cesse faits, idées et rêves comme un sang nourricier, mais qui ne livre ses secrets que parcimonieusement.

Comment y puiser avec fruit ? Sans doute y a-t-il de gros in-quarto bibliographiques et des catalogues excellemment conçus, mais en général le titre d'un livre apprend peu de chose et la lecture seule en fera connaître le parti que l'on peut en tirer.

Or, pour un spécialiste, la seule possibilité d'arriver à s'orienter rapidement à travers les ouvrages traitant un sujet donné, c'est que ceux-ci aient été bien groupés et qu'il lui soit possible de s'en servir sans restriction. C'est pourquoi, il serait de toute nécessité que dans les bibliothèques générales, les livres soient réunis par rubriques ou mieux encore que l'on développât toujours plus les bibliothèques particulières avec salles de consultation.

Cette idée, certes, n'est point nouvelle et dans le domaine industriel qui nous intéresse ici, l'on a déjà atteint certains résultats. C'est ainsi que nos Ecoles d'horlogerie se sont toutes dotées d'une bibliothèque où l'on peut puiser avec fruit, mais aucune ne peut rivaliser, de très loin même avec celles qu'ont su créer à l'étranger des institutions comme le Conservatoire des Arts et Métiers à Paris ou quelques musées spéciaux de Münich et de Vienne. Je m'en voudrais cependant de ne pas citer l'abondante collection d'ouvrages relatifs à l'art en général et tout spécialement aux arts appliqués à l'industrie qu'a su réunir à Genève, M. Hantz comme annexe du Musée des arts décoratifs qu'il dirige ; elle a déjà rendu les plus grands services.

Dans un précédent article, à propos de la création d'un Bureau d'entremise, je parlais de la nécessité de réunir une documentation très précise sur toutes nos industries d'art et je posais la question : comment cette documentation doit-elle être établie ?

Il serait naturellement des plus utiles que ce bureau pût posséder une bibliothèque très complète, concernant chacune de nos industries d'art et leur histoire, et où l'horlogerie et ses branches annexes fussent largement représentées. Sans doute fera-t-on un effort pour y arriver. Mais, à défaut d'une collection très abondante d'ouvrages, l'on peut constituer quelque chose de plus précieux encore.

Il s'agirait d'établir une série de dossiers, de fiches, indiquant pour chaque question qui peut se poser tous les ouvrages connus et la mention de la bibliothèque dans laquelle on peut le trouver. Déjà, il existe un ouvrage très utile fait dans cet ordre d'idées, c'est le *Catalogue des périodiques*, édité par les grandes bibliothèques suisses et qui permet de savoir immédiatement dans quelle ville, à quel endroit se trouve telle revue et de la faire venir si besoin.

Des extraits de ce catalogue, auxquels s'ajouteraient naturellement les apports nouveaux, seront un heureux complément de la liste des ouvrages dont je viens de parler, mais il faudrait constituer un autre dossier indiquant tous les articles spéciaux que ces revues contiennent (avec date et pagination) au sujet d'une branche donnée. Dans ce but, on s'aidera des tables de matières ou lorsque celles-ci n'existent pas, l'on devra procéder à un long travail de dépouillement.

Bien plus, il faudrait constituer des dossiers d'extraits d'ouvrages judicieusement choisis et d'articles complets, qui fourniront, parfois, immédiatement une solution cherchée. Tout cela, comme je l'ai déjà indiqué, sera minutieusement classé dans des boîtes de fiches faciles à consulter et qui, avec le temps, pourront être à leur tour publiées en catalogues.

Dans un prochain article, je parlerai d'autres catégories, de documents plus directement utiles encore, que le Bureau d'entremise de l'*Oeuvre* pourra entreprendre de rassembler, mais dans ce que j'ai déjà indiqué, il y a un champ de travail des plus vastes auquel devront collaborer quantité de spécialistes, artistes et techniciens.

A ce travail pourront aider très efficacement aussi nos Chambres de commerce et je ne vois pas pourquoi celles-ci ne posséderaient pas un double des dossiers concernant les industries d'art qui les intéresserait particulièrement. Je sais que plus d'un de leurs administrateurs a déjà travaillé dans cette direction et rassemblé de nombreux éléments qui fourniront une base première des plus précieuses. Je sais aussi que des bibliothécaires ne demanderaient pas mieux que de prêter leur appui à une telle entreprise dont notre horlogerie artistique et plusieurs des belles industries qui gravitent autour d'elle, peuvent bénéficier en tout premier lieu.

ALF. CHAPUIS.

Exportation pour les pays du Nord, en transit par l'Allemagne

Mardi 16 courant, a eu lieu dans les bureaux de la Chambre suisse de l'Horlogerie, une conférence entre les groupements horlogers intéressés à l'exportation de montres pour les pays du Nord, en transit par l'Allemagne.

La conférence avait pour but d'examiner la proposition faite par les délégués des grossistes allemands de renouveler pour une durée de six mois, le crédit de 4 ½ millions accordé de mai à juillet 1917 (effets souscrits à l'échéance au 31 octobre 1918) pour l'exportation en Allemagne d'horlogerie suisse.

Les banques ayant avancé ce crédit, furent réunies, le 4 courant, par les soins de la Banque nationale, sur la demande de la Chambre suisse. Elles se sont déclarées d'accord avec cette proposition, mais à la condition que les fabricants renouvellent, pour la même durée, les billets de change souscrits par eux, en garantie de ce crédit.

Les délégués à la conférence du 16 courant, ont décidé d'engager les intéressés à accepter la proposition des grossistes allemands ainsi que celle des banques, moyennant certaines conditions qui leur seront communiquées directement.

Les décisions prises ont été portées immédiatement à la connaissance de la Banque nationale et du Département suisse de l'économie publique.

Ce dernier a été sollicité de convoquer dans le plus bref délai possible la reprise des pourparlers avec les représentants du commerce allemand et, éventuellement, avec les négociateurs officiels, en vue d'arriver à une prompte conclusion de l'accord.

Il lui a été demandé aussi de réclamer, auprès de qui de droit, contre certains agissements des grossistes allemands, en contradiction absolue avec les propositions faites par eux, agissements sur lesquels nous reviendrons dans le prochain numéro.

Taxes d'essais et de contrôle des ouvrages d'or, d'argent et de platine

Arrêté du Conseil fédéral du 2 juillet 1918.

Le Conseil fédéral suisse,

Vu l'augmentation constante des frais généraux nécessités pour l'essai et le contrôle des ouvrages d'or, d'argent et de platine :

En abrogation des dispositions de l'article 47 du règlement d'exécution concernant le contrôle et la garantie du titre des ouvrages d'or et d'argent, du 15 novembre 1892,

arrête :

Article premier. Les taxes pour le contrôle des ouvrages d'or, d'argent et de platine sont les suivantes :

1° Pour les boîtes de montres d'or et d'argent :

a.	pour une boîte de montres d'or, à verre	fr. —.20
b.	pour une boîte de montre d'or, savonnette	» —.25
c.	pour une boîte de montre d'argent, à verre	» —.10
d.	pour une boîte de montre d'argent, savonnette	» —.15
e.	pour un anneau de boîte or	» —.05
f.	» » » » » argent	» -.02½

Les boîtes de montres d'or et d'argent genre « guichet » dont le plein des couvercles, c'est-à-dire la largeur des lunettes, n'excédera pas, dans sa plus grande largeur, le 30 % du diamètre du fond, seront considérées comme boîtes lépines.

La taxe est doublée pour le poinçonnement des boîtes de montres présentées à l'état fini.

2° Pour la bijouterie or et l'orfèvrerie or :

La taxe et de 1 centime par gramme, en arrondissant le montant à 5 centimes, avec un minimum de 15 centimes par pièce.

3° Pour la bijouterie argent :

a.	par pièce au-dessous de 10 gram.	fr. —.05
b.	» » de 10 à 50 grammes	» —.10
c.	» » de 50 à 100 »	» —.15
d.	» » de 100 gram. et au-dessus	» —.20

Pour les boucles d'oreilles et autres objets analogues présentés par paire et dont le poids de chaque paire n'excède pas 5 grammes, la taxe est de 5 centimes par paire, pour l'argent, et de 20 centimes pour l'or.

4° Pour l'orfèvrerie argent :

a.	par pièce au-dessous de 50 grammes	fr. —.10
b.	» » de 50 à 100 grammes	» —.15
c.	» » de 100 à 200 »	» —.20
d.	» » de 200 à 300 »	» —.30
e.	» » de 300 à 500 »	» —.50
f.	» » de 500 gram. et au-dessus	» 1.—

5° Pour les ouvrages en platine :

a.	pour les *boîtes de montres* de n'importe quel genre, lépines ou savonnettes :	
	au-dessous de 15 gram. par pièce	fr. —.50
	de 15 gram. et au-dessus, par pièce	» 1.—
b.	pour les *ouvrages de bijouterie et joaillerie :*	
	au-dessous de 5 grammes par pièce	fr. —.25
	de 5 à 15 grammes par pièce	» —.50
	de 15 à 50 » »	» 1.—
	de 50 gram. et au-dessus par pièce	» 2.—

Art. 2. Pour le contrôle des ouvrages d'or, d'argent et de platine *importés*, les taxes demeurent celles fixées par l'arrêté du Conseil fédéral du 16 juin 1917. Le bureau fédéral des matières d'or et d'argent est cependant autorisé à soumettre ces taxes à une revision pour les mettre où cela est nécessaire en corrélation avec celles fixées par le présent arrêté.

Art. 3. Pour la bijouterie et l'orfèvrerie, une taxe minimale de 30 centimes est perçue pour tout ouvrage d'or, de 20 centimes pour tout ouvrage d'argent et de 50 centimes pour tout ouvrage de platine, lorsqu'un seul objet est présenté au contrôle. Il en est de même pour les boîtes de montres présentées par des clients occasionnels.

Art. 4. La réexpédition des ouvrages doit avoir lieu sans frais d'emballage et pourra être effectuée franco de port pour les colis renfermant des boîtes de montres.

Art. 5. Pour les objets présentés aux bureaux de contrôle et qui ne pourraient être poinçonnés parce que l'une ou l'autre de leurs parties seraient inférieures au titre du corps de l'ouvrage indiqué sur le bordereau d'accompagnement, le contrevenant payera une double taxe à titre d'amende et remplacera les parties défectueuses qui auront été brisées selon le mode prescrit à l'article 42 du règlement d'exécution du 15 novembre 1892.

Ces objets essayés à nouveau paieront alors, s'ils sont au titre voulu, la taxe réglementaire. Pour les ouvrages qui n'auraient pu être poinçonnés et qui auraient nécessité plusieurs essais à la coupelle, les essais pourront, outre la double taxe de poinçonnement, être facturés au tarif prescrit pour l'essai des lingots d'or et d'argent. *(A suivre.)*

La préparation de l'après-guerre en Norvège

A la suite de différentes séances secrètes des deux chambres du Storthing, une loi spéciale fut adoptée, qui confère au gouvernement le droit de contrôler effectivement, après la guerre, le commerce d'exportation norvégien. En vertu de cette loi, le gouvernement peut interdire aux maisons de commerce du pays la conclusion de contrats de livraisons pour une durée relativement longue avec l'étranger. Une autorisation du Département du commerce est nécessaire pour la conclusion de contrats de vente de marchandises destinées à l'exportation, si le délai de livraison totale ou partielle est fixé à plus de six mois après la conclusion du marché. La loi prévoit des pénalités pouvant aller jusqu'à cr. 100,000.— d'amende ou six mois de prison.

Cette loi peut être envisagée comme une préparation de la politique commerciale norvégienne de l'après-guerre. Elle a en vue d'assurer au pays, à l'avenir, par voie de compensation, des importations suffisantes, en exerçant un contrôle sur toute l'exportation.

C'est dans ce but que le Gouvernement veut avoir un contrôle absolu sur le tonnage total et qu'il a interdit pour l'après-guerre, aux navires norvégiens, tout frêt allemand.

Accord économique germano-finlandais

Le *Stuttgarter Tagbl.* donne l'information suivante sur l'accord économique entre l'Allemagne et la Finlande : « L'accord a été conclu pour une durée de six mois. Mais déjà maintenant on est certain qu'il sera prolongé. Il concerne en première ligne l'échange de produits finlandais contre d'autres de provenance allemande, et vice-versa ; de plus, il contient des dispositions relatives au *transit* de produits déterminés de Finlande, pour des pays neutres, en particulier la *Suisse et la Hollande*. Il va de soi que des sécurités seront exigées pour empêcher que certains articles servant à des buts militaires soient acheminés de pays neutres, aux ennemis de l'Allemagne. »

L'industrie austro-allemande contre les interdictions d'importation d'articles de luxe

Le *Konf.* de Berlin écrit : « Ainsi que nous l'apprenons, les milieux industriels d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie s'efforcent d'obtenir la levée ou du moins un tempérament du décret bulgare d'interdiction d'importation d'articles de luxe, qui frappe de nombreuses entreprises des empires centraux. Les exportateurs suisses qui exportaient beaucoup d'articles dans ce pays, ont également intérêt à l'abrogation de cette loi. »

Le problème de la production de l'or

La hausse accentuée des matières premières et des salaires a notablement augmenté les frais de la production de l'or, sans que jusqu'ici son prix ait subi une modification. Les sociétés minières auraient par là été gravement lésées ; beaucoup d'entre elles seraient obligées soit de restreindre, soit de cesser complètement l'exploitation, pour ne pas travailler à perte. Récemment eut lieu, à Londres, une réunion des plus importants dirigeants des mines d'or de l'Empire britannique, dans laquelle furent discutés les voies et moyens de parer à la situation et d'obtenir l'aide du gouvernement.

Un comité spécial fut institué, avec mission d'exposer au gouvernement la détresse de l'industrie des mines aurifères.

Exportation à destination de Suède et Norvège via France-Angleterre

L'embargo général que les pays de l'Entente avaient mis sur les importations en *Suède* et en *Norvège* ayant été levé et pour répondre aux nombreuses demandes qui nous parviennent, nous tenons à rappeler aux intéressés que les envois d'horlogerie dans ces pays doivent être accompagnés :

1. d'un certificat d'origine français,
2. d'un certificat d'origine anglais (form. bleu et blanc),
3. d'une déclaration verte relative à la « Statutory List »,

(tous documents d'usage exigés pour les envois en pays neutres en transit par la France et l'Angleterre.)

Les exportateurs devront, de plus, avoir déposé au bureau douanier français d'entrée leur certificat de nationalité.

Les envois d'horlogerie ont lieu de la manière suivante :

Suède : colis postaux *sans* valeur déclarée

Norvège : avec valeur déclarée (limite fr. 5000.— par colis).

Des fabricants d'horlogerie ayant expédié, par cette voie, des montres à *boîte argent*, munies du poinçon *couronne allemande* à en sus du poinçon obligatoire de contrôle suisse, ont rencontré des difficultés de la part des gouvernements français et anglais. Afin d'éviter tout ennui, les intéressés doivent au préalable s'adresser au Bureau fédéral des matières d'or et d'argent à Berne.

Quant à la *Hollande* et au *Danemark*, nous rappelons que l'embargo est seul levé pour les horloges, pendules et réveils, à l'exclusion des montres de poche. Tout laisse conclure à une levée générale prochaine.

Certificats d'origine anglais accompagnant les boîtes postales

Le Consulat britannique à Berne avise les intéressés que les boîtes postales sans distinction de valeur devront dorénavant être accompagnées du certificat d'origine anglais, tout comme les colis postaux.

Nouvelles diverses

Droit de timbre fédéral. — Les droits de timbre fédéraux ont rapporté depuis l'entrée en vigueur de la loi (1er avril 1918), jusqu'au 30 juin, une somme de fr. 4.000.000 en chiffre rond.

Exportation en Ukraine. — La *Ausfuhrgesellschaft m. b. H.* qui a été créée à *Berlin*, a déjà exporté pour 1 ½ millions de francs de montres en Ukraine et a l'intention d'acheter dans ce même but d'importants lots en articles d'or, doublé et argent.

Le train des Suisses de Russie. — Le Département politique annonce que, suivant un télégramme reçu par lui, le train spécial ramenant les Suisses de Pétrograd et de Moscou est arrivé dans de bonnes conditions, le 16 juillet, à Dunabourg.

Au moment où paraîtront ces lignes, nos compatriotes seront très probablement arrivés en Suisse.

Brevets d'invention

Brevets principaux.

Les numéros des brevets dont la publication a été ajournée et pour lesquels l'ajournement n'est pas encore expiré, sont marqués d'un *

Cl. 71 e, nº 78686. 23 avril 1918, 5 ½ h. p. — Mécanisme de remontoir et de mise à l'heure, à tirette. —

Cl. 71 e, nº 78687. 23 avril 1918, 5 ½ h. p. — Mécanisme de remontoir et de mise à l'heure. *Fabrique d'Ebauches de Sonceboz*, Sonceboz (Berne, Suisse). Mandataire : W. Kœlliker, Bienne.

Cl. 79 k, nº 78692.* 14 décembre 1917, 8 h. p. Appareil à tourner ovale. — *Louis Spaeth*, mécanicien, 155, Rue du Nord, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire : E. Imer-Schneider, Genève.

Cl. 79 l, nº 78694.* 16 février 1918, 6 h. p. — Presse à double action, pour découpage et emboutissage. — *Arnold Borel*, contremaître-mécanicien, Quartier Neuf, St-Ursanne (Jura bernois, Suisse). Mandataire : A. Ritter, Bâle.

Cl. 79 n, nº 78695.* 4 décembre 1917, 6 h. p. — Procédé pour donner la couleur aux ressorts affectant la forme d'une spirale. — *Fabrique Suisse de ressorts d'horlogerie*, Corcelles-Cormondrèche (Neuchâtel, Suisse). Mandataire : W. Kœlliker, Bienne.

Brevets additionnels.

Le chiffre entre parenthèse, après le numéro de chaque brevet additionnel, indique le numéro du brevet principal.

Cl. 71 f, nº 78745 (77130). 30 avril 1918, 6 h. p. — Lunette pour pièces d'horlogerie, telles que montres etc. — *H. Moser & Cie.*, Le Locle (Suisse). Mandataire : A. Ritter, Bâle.

Radiation.

Cl. 71 e, nº 63619. Montre dont le mécanisme de remontage comporte une tige dite « américaine ». Devenu caduc le 10 mars 1918 ensuite de renonciation.

Liste des dessins et modèles

Dépôts.

Nº 29354. 17 juin 1918, 11 h. a. — Cacheté. — 2 modèles. — Micromètres. — *Fabriques Auréole & Vertex S. A. Succr. de Ph. Wolf*, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

Nº 29381. 24 juin 1918, 7 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Boussole d'aviation. — *Maurice Gœtz*, Genève (Suisse). Mandataire : H. Chaponnière, Genève.

Nº 29383. 19 juin 1918, 7 h. p. — Cacheté. — 75 dessins. — Cadrans décorés. — *Charles Montbaron*, Bienne (Suisse). Mandataire : W. Kœlliker, Bienne.

Cotes

Diamant brut (19 juillet 1918) :

Petits éclats diamant .	fr.18,— à 19,—	le carat
Boart	» — » —	»
Poudre de diamant bruteur	» 2,75 » 3,—	»

(Maison Lucien Baszanger, Genève)

Métaux précieux (16 juillet 1918) :

Argent fin en grenailles .	fr. 213.—	le kilo.
Or	» 3725.—	»
Change sur Paris	fr. 69,—	

Escompte et change

Taux d'escompte. — Suisse : Banque nationale, officiel 4 ½ %; hors banque 4 %. — France 5 %. — Belgique —.—. Italie 5 %. Londres 5 ½ %. — Espagne —.—. — Pétrograde —.—. — Amsterdam 4 ½ %. — Allemagne 5 %. — Vienne 5 %. — New-York —.—. Stockholm 6 ½ %. — Copenhague 5 %. — Christiania 5 ½ %.

Changes à vue (demande et offre) : France 68.25/70.25 — Italie 42.60/44.60. — Londres 18.61/19.—. — Espagne 108.50/110.50. — Pétrograde 49.—/53.—. — Amsterdam 203.10-205.10. — Allemagne 67.95/69.95. — Vienne 39.55/41.55. — Stockholm 139.20/141 20. — Copenhague 122.25 / 124.25. — Christiania 123.25/125.25. — New-York 3.74/4.14.

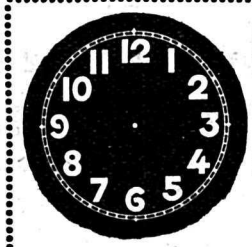

HAEFELI & Cº
PHOTOGRAVEURS
LA CHAUX-DE-FONDS
LIVRENT TOUTES
PLAQUES ACIER
POUR DÉCALQUAGES DE
CADRANS NOIRS
QUALITÉ SANS CONCURRENCE

- Société Française -
D'ENERGIE ET DE RADIO-CHIMIE
au capital de Fr. 1.700.000
Siège social : Paris. Bureaux et usines, 51-53, rue d'Alsace, Courbevoie
FABRIQUE DE RADIUM ET MESOTHORIUM
- Sels lumineux -
A. Scemama, 4, rue Petitot, Genève, Agent et dépositaire exclusif pour la Suisse 4070

Pour tout Contrat d'assurance, notamment :
Transports (avec risques de guerre),
Vol avec effraction (pour stock de marchandises),
Polices d'assurance - accidents pour Fabricants d'horlogerie et des branches annexes à la montre,
BESSE & Co, Agents généraux d'assurance
88, rue Léopold Robert **CHAUX-DE-FONDS** Téléphone 5.38
sont les plus avantageux. P 20061 C 1958

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ

Société Anonyme — Directeur: F.-E. PFISTER

HORLOGERIE Maison fondée en 1849 **ELECTRICITÉ**

Etude et entreprise de Calibres spéciaux

Ebauches et finissages 10 à 36 lignes

Tous genres clefs et remontoirs

Spécialité extra-plates et plates soignées

La fabrique ne termine pas la montre

TÉLÉPHONE 1011 H 5000 J **TÉLÉPHONE**

La Maison

HEUER

pour :

Chronographes 15, 17, 19, 22 lignes
Rattrapantes 17, 19, 22 lignes
Compteurs-Sport 17, 19, 22 lignes
Chronoscopes à marche rapide
au 1/50 ème et 1/100 ème de seconde
Chronographes-Bracelets 15 lignes
Compteurs de Pulsations
Tachymètres

1010 P 3 U

ainsi que tous les articles, genres et qualités analogues.

ED. HEUER & Co
(Rose Watch Co.)
Bienne.

Téléph. 257.

CH. BONIFAS & Cie

DÉCORATEURS

La Chaux-de-Fonds
Genève

DÉCORS JOAILLERIE

tous genres, tous prix

sur Boîtes, Calottes et Médaillons

3013 *Demander Echantillons*

BOITES FANTAISIE

et **illusion fantaisie**

métal et plaqué or, en tous genres et toutes grandeurs

Boîtes soignées

Fabrique "Progressia"

Aug. Froidevaux 3410

71, Rue des Prés **Bienne** Rue des Prés, 71

Fabrique d'Horlogerie soignée

ERNEST TOLCK

Succ. de Marc Dubois & Cie

LA CHAUX-DE-FONDS

Montres or qualité supérieure

Spécialité: Petites montres bracelets, or et platine, depuis 7 lig.
Pièces rectangulaires 5 sur 8 lignes, ovales, etc.
Livre aussi mouvements seuls, 1re qualité, réglage très serré.

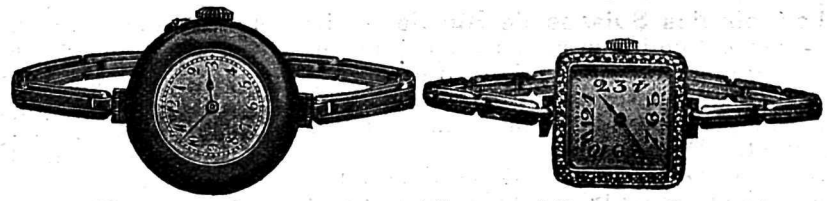

Montres 8 jours pour Automobiles et Sport

Ptits et grands modèles, cadr. simples et radium, marques „LOGIC" et „OCTO"

Montres auto bon marché, marque „**Madu**"

NOUVEAUTÉS PRATIQUES:

1) Montre auto 8 jours remontage et mise à l'heure par lunette.

2) Montre auto avec observateur pour contrôler le temps d'un parcours.

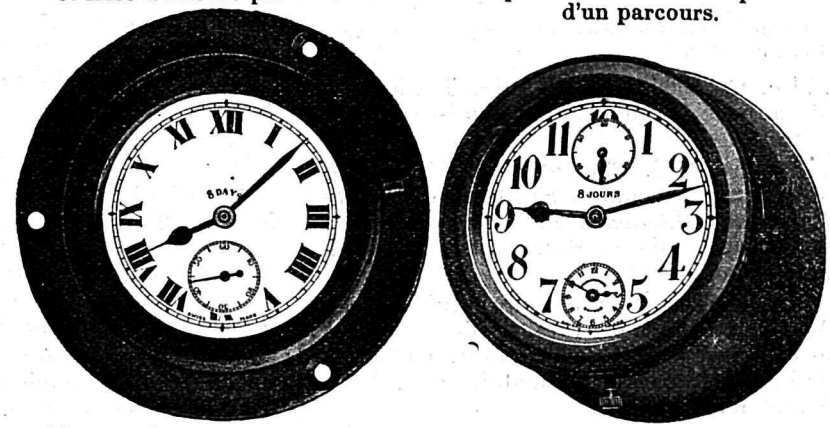

Montre „Logic" se fait aussi en seconde au centre, quantième, etc.

Montres voitures, motocyclette, avion, pendulettes, etc.

Vente à grossistes exclusivement. 2078 Demandez catalogue et prix.

Wandfluh Cadrans Co
BIENNE

Rob. Tiger. Bienne

Boites

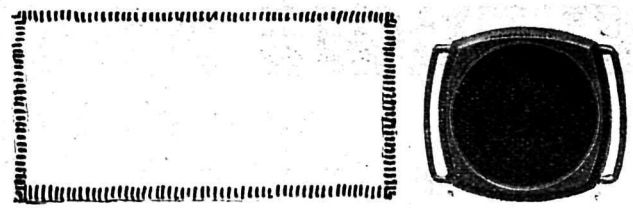

laiton nickelé plaqué or.

TÉLÉPHONE 14.38 **TÉLÉPHONE**

AIGUILLE RADIUM

brevetée, souple, incassable, garnissage irréprochable, grosse production, livraison rapide, avantages incontestables sur tous les procédés connus à ce jour. 1483

LA CHAUX-DE-FONDS
70, rue Léop. Robert **HUGUENIN & MONNIER**

Roues d'Horlogerie

anglées et américaines

Genres soignés et bon courant. 3168

Menthonnex & Cie

Téléphone 70 **Aubonne** (Vaud) Téléphone 70

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

LA CHAUX-DE-FONDS

Capital: Fr. 82.000.000 ——— Réserves: Fr. 27.750.000

La Société de Banque Suisse reçoit des dépôts de fonds à des taux variant suivant la durée du placement.

Elle émet des BONS DE CAISSE (Obligations) à :

4 1/2 % ferme pour 2 ans.
4 3/4 % » » 3 »
5 % » » 5 »

Ces obligations sont remboursables à échéance fixe; elles sont munies de coupons semestriels.

Elle délivre des LIVRETS DE DÉPOT 4 % jusqu'à concurrence de la somme de fr. 10.000. 3069

Grand commerce d'horlogerie, bijouterie, orfèvrerie

à remettre pour raison de famille à personne solvable, pour date à convenir. Commerce important de grand rapport, situé dans une ville des bords du lac Léman. Reprise suivant entente, minimum 70 à 80.000 fr.

Offres écrites sous R 24591 L à Publicitas S. A., Lausanne. 3163

DÉCORS ARTISTIQUES DE MONTRES ET BIJOUX

A. RICHON.

ROUSSEAU 9 GENEVE

UNIVERSO (S.A.)

INDIQUE L'HEURE AU MONDE ENTIER

14 FABRIQUES REUNIES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES FABRIQUES D'AIGUILLES

SIÈGE SOCIAL

La Chaux-de-Fonds, Rue Numa Droz 83

Aiguilles en tous genres, formes et grandeurs, pour montres, pendulettes, réveils, pendules, régulateurs, compteurs, baromètres, manomètres, et tous instruments de mesurage et de précision. — **Boussoles**. — **Pièces découpées** de toutes formes. — **Brides** et **crochets** pour ressorts de barillets, etc., etc.

CRÉATEUR

des Aiguilles creusées et ajourées pour

40 Modèles déposés **"RADIUM"** 40 Modèles déposés

livrées aussi avec **matière lumineuse, flexible,** évitant la casse et les rhabillages. 3134

Téléphone 13.14

Devis pour articles spéciaux sur demande

Fabrique Neuchâteloise de Bracelets extensibles

et Bijouterie or

Fabrication par procédés mécaniques

C. M. - DORET

Marque déposée en douane

Rue Daniel JeanRichard, 39 Téléphone 16.36

La Chaux-de-Fonds (Suisse)

Bracelets en tous genres, tous titres, tous poids, depuis Grs. 3,50 à 12,50.

Travail de premier ordre. — Prompte livraison. 1703

TOUT

ce qui concerne le radiumisage des cadrans, ainsi que le radiumisage des aiguilles avec matière souple pliant aisément. Méthode perfectionnée supérieure à tous les procédés en usage à ce jour. - **Prix absolument sans concurrence.**

Exécution rapide et soignée.

Luminosité extra et durable!

Demandez prix-courant et échantillons **exclusivement** au

Comptoir "RADIA" LA CHAUX-DE-FONDS RUE DU DOUBS, 55 Téléphone 13.43

Fabrique suisse de Ressorts de montres Le SOLEIL A. C.

en tous genres et pour tous pays 3009

LE SOLEIL

7 Repos **LA CHAUX-DE-FONDS** Repos 7

Commissiou. ——— Exportation.

Ressorts soignés. Spécialité : Ressorts renversés. Ressorts à développement concentrique pour chronomètres et montres de précision. **Ressorts avec brides et genres américains.**

Uhrfedern. Watch springs. Molle di orologi. Mettes para relojes.

Manufacture d'Horlogerie

A. GROSSERT

Crémines (Ct. de Berne)

Spécialités :

Montres Bracelets

13 lignes

ancre et cylindre

forme ronde et fantaisie

Montres 19 lignes lépine, ancre

argent et métal, 7, 10 et 15 rubis

Grande production 1896

Prix avantageux.

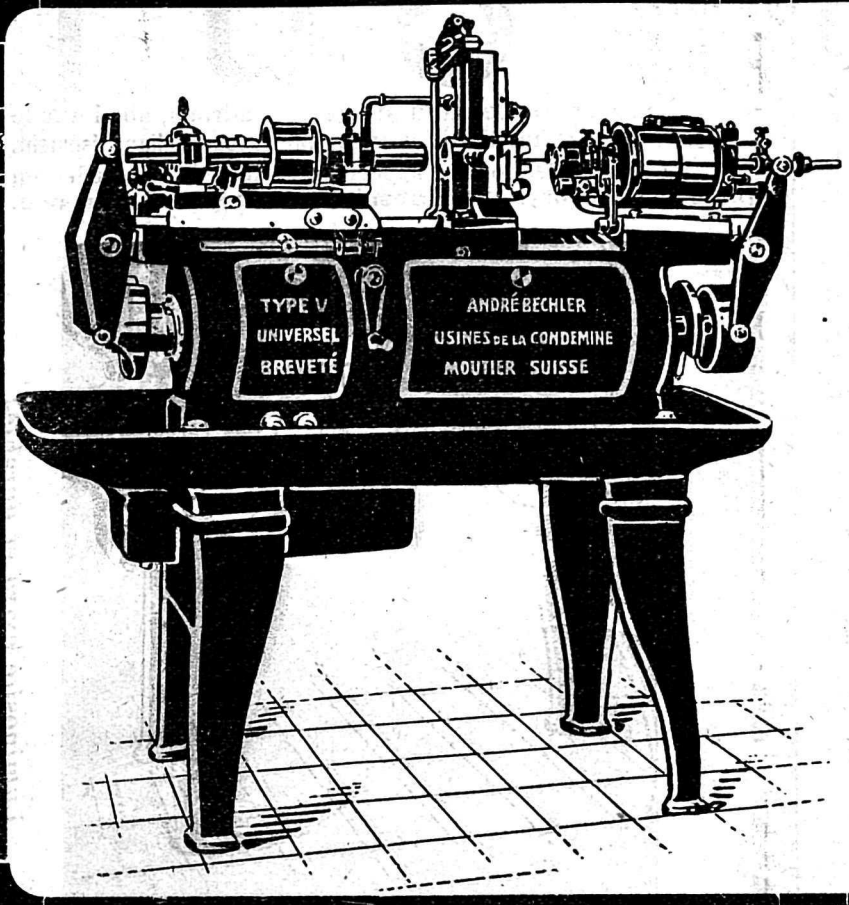

ANDRÉ BECHLER
MOUTIER (Suisse)

Nouvelles machines brevetées de **haute précision** et de **grand rapport** pour la petite mécanique, telles que:

Tours autométriques

Tours semi-automatiques

Machines automatiques
à fileter les tarauds et pièces diverses.

Tours automatiques aux vis,
type «Universel».

Vissomètres

P 8304 H

E. D. Elias
HORLOGERIE EN GROS
EXPORTATION
Heerengracht 555
AMSTERDAM
HOLLANDE
2076

EMAILLAGE
DE
BOITES ET LUNETTES
TOUTES FORMES
PENDULETTES - BOULES
MÉDAILLES
BIJOUTERIE
J. EMERY
N.-DROZ 4a 3014
CHAUX-DE-FONDS

Posage de verres de Montres
en tous genres
TRAVAIL SOIGNÉ
E. Fluckiger-Kullmann
La Chaux-de-Fonds
Rue de la Paix 21
Téléphone 15.75 3012

Terminages 3204

Deux ouvriers sérieux et consciencieux entreraient en relations avec bonne maison, pour 13‴ ancre bonne qualité.
Ecrire sous chiff. P-15524-C à Publicitas S. A., Chaux-de-Fonds.

Quinquets Electriques
modernes et avantageux, bras mobiles en tous sens, réflecteur aluminium.
Se méfier des imitations faites en métal trop mince.
S'adresser à 3148
Fabrique d'Ebauches de Sonceboz,
Branche Electricité.

FIL DE BRONZE
Les Usines métallurgiques
Aubert, Grenier & Cie, Cossonay-gare
fabriquent du fil de bronze pour brosses, boutons à pression, spiraux, ressorts, etc., et du fil de cuivre dur pour pieds de cadrans, diamètre 12/100 à 50/100.
Livraison rapide. P 23182 L 1883

ACIER BŒHLER
EXTRA TENACE DUR RECUIT
ACIER SIEMENS MARTIN
ACIER ETIRE POLI
A. & W. KAUFMANN
LA CHAUX-DE-FONDS

Employé
de bureau, actif et sérieux, bien au courant de la fabrication et des deux langues, **cherche emploi.** Personne qualifiée.
S'adresser sous chiffres U 2458 U à Publicitas S. A., Bienne. 3181

Fabrique d'ébauches pourrait encore occuper:
1 technicien
et
1 aide-technicien
pour plaques de travail.
Faire offres avec places occupées à MM. 3180
Chs. Hahn & Cie, Landeron

Savonnettes or
14 karats, simples, 19 lignes, disponibles de suite.
Faire offres sous chiffres P 22570 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 3174

Mouvements à clef
17 et 19 lig.
très soignés, nickel, empierrage rubis rouges, à vendre immédiatement.
Adresser offres à Case postale 11710, La Chaux-de-Fonds. 3173

Atelier Argenture, Dorure galvanique
entreprendrait travaux en séries. Spécialités: dorure pièces émail, vieil or, grainage à la poudre or et argent, vieil argent. Livraison prompte et soignée. - Zobrist, doreur, Coulouvrenière 40, Genève. 3206

Société Suisse des Spiraux

Les actionnaires de la Société Suisse des spiraux sont avisés que le coupon N° 11 de leurs actions est payable par Fr. 3.60, dès ce jour, à la fabrique Coulouvrenière 40, à Genève. 3203
Le Conseil d'Administration.

Qui fournit régulièrement bons
Mouvements cyl. 10 1/2 lig. vue
de préférence Manzoni, prêts à être mis en boîtes et 10 1/2 et 13 lig. ancres bonne qualité? Indiquer prix.
Adresser offres sous chiffres P 22597 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 3178

A vendre
500 cart. de montres de poche
lép. et sav. et **Bracelets** de 13 à 18 lig. Prix avantageux.
Offres sous P 22614 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 3191

Attention!
Fabrique de décolletages s'installerait pour Fabrique d'Ebauches pour la fourniture d'articles en tous métaux de 5 à 20 mm. Suivant désir, contrat à l'année.
S'adresser sous chiffres P 22566 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 3167

Un comptoir d'horlogerie de la place **demande preneur régulier** pour
mouvements cylindre
vue, 9 et 10 ½ lig. Prix très avantageux.
Adresser offres sous P 22674 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 3205

ESPAGNE

Maison importante visitant régulièrement la clientèle de gros, en Espagne, **pour ses spécialités,** s'adjoindrait représentation d'une **bonne maison d'horlogerie,** fabriquant les genres variés pour ce pays.

Adresser offres sous chiffres **K 3469 X PUBLICITAS S. A., GENÈVE.** 3182

Fabricant
cherche preneur sérieux

montres ou mouvements seuls 18, 19 et 20 lignes, 30/12, à ponts, 15 rubis, genre allemand et Nord, en argent, en gall. et car. gall.

Adresser offres sous chiffres **P 2179 P** à **Publicitas S. A. La Chaux-de-Fonds.** 3179

HOLLANDE

On demande offres détaillés pour montres de dames or et argent, avec indication de stock et prix.

Offres sous chiffres **P 22617 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 3189

GENRES RUSSES

On offre à vendre comptant 1 lot de savonnettes 14 k. 56,9 lig. cylindre décors brillants, ainsi qu'un lot de calottes 14 k. 56, ancre 10 1/2, disponibles de suite.

S'adresser par écrit sous chiffres **P 22616 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 3190

18 lig. Genre anglais

On pourrait encore livrer quelques grosses de montres de poche, gl. pl., métal nickelé, à cuv., mouvements ancre, 10 rub., cadr. bl. ou chiffres rad.

Faire offres sous **P 22625 C** à **Publicitas, S. A., La Chaux-de-Fonds.** 3193

Bonne fabrique offre
mouvements seuls 7''' ancre 16 rubis, qualité garantie.

Adresser offres sous chiffres **P 22632 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 3198

Fabrique d'horlogerie

demande offres de pierres

rubis ou saphir glaces, trou habituel et trou olivé. On sortirait commande importante à livrer mensuellement.

Faire offres sous chiffres **P 666 U** à **Publicitas S. A., Bienne.** 3196

Nous sommes acheteurs
de balanciers 1/2 bombés, gouttes et glaces en rubis saphir ou grenat, 1re et 2me qualité.

Faire offres sous chiffres **P 22561 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 3166

MACHINES A ÉCRIRE
Achat et vente

Plusieurs bonnes machines d'occasion :

Smith premier, Monarch, Jost, Corona, Idéal, Royal disponibles de suite. 3162

Aux Docks
Léopold Robert, 58
La Chaux-de-Fonds.

AUX FABRICANTS D'ÉBAUCHES

Qui peut fournir régulièrement ébauches 8 3/4, 9 3/4, 10 1/2 et 13''' ancre.

Adresser offres sous chiffres **P 22554 C** à **Publicitas S. A., Chaux-de-Fonds.** 3164

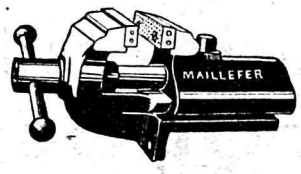

Maillefer, Jumelles, 3, Lausanne. Maison la plus importante pour la fabrication de l'étau. 1775

Leçons écrites de comptab. américaine. Succès garanti. Prosp. grat. **H. Frisch,** expert comptable, **Zurich, F. 21.**

Représentations

Horloger désire la représentation à Chaux-de-Fonds et région de bonnes fabriques d'horlogerie et d'ébauches. Garanties morales et matérielles.

Adresser offres sous chiffr. **P 15489 C** à **Publicitas S. A., Chaux-de-Fonds.** 3123

On demande à acheter

montres or contrôle anglais, ancre et cylindre avec anses et épaules, contrôlées avant le 5 décembre 1916.

Adresser offres avec prix et quantités sous **P 22669 C** à **Publicitas S. A., La Chx-de-Fonds.** 3200

FABRIQUE
de ressorts de montres
Louis Kuster
- Maison fondée en 1874 -
LA CHAUX-DE-FONDS
RUE DE L'ENVERS, 22
Téléphone 16.70. 2006

Pour pierristes

Nouvelle machine automatique à scier les pierres précieuses, surveillance minime, rendement énorme assuré par deux poupées porte-scie. Demander renseignements et prix aux constructeurs exclusifs :

Owen & Renaud
à Carouge-Genève. 3211

MONTRES „GALONNÉ"

Grande maison du Nord cherche fabricant pouvant lui livrer des «galonnés» 19 et 20 même 21''', calibre à ponts. Ancre bonne qualité, par quantités importantes et régulières.

Les offres avec échantillons sont à adresser à

Ali BOILLAT,
Breuleux, qui renseignera ensuite. 3201

Horloger p. l'Australie

Un **horloger-rhabilleur** est demandé pour **Sydney,** pouvant réparer tous genres de de montres. Jeune homme, protestant, Suisse romand, marié si possible, de toute honorabilité.

Inutile de faire des offres si l'on ne se sent pas capable de remplir la place.

Faire offres par écrit sous chiffres **P 22647 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 3202

A VENDRE
1 machine à tarauder neuve, 2 mm.
1 machine à tarauder neuve, 10 mm.

Lambert.

A. Schild, S. A.
Fabrique d'Ebauches,
Granges. 3208

Messieurs Ditisheim & Co., Fabrique Vulcain, La Chaux-de-Fonds,

demandent employé de bureau

énergique et très expérimenté, parfaitement au courant de tous les travaux de bureau. Connaissance des langues étrangères désirée.

Offres par écrit avec copies de certificats et indications des prétentions. 3210

OCCASION

Un certain nombre de montres bracelets pour hommes et dames, en or, avec ou sans bracelet cuir, genres modernes, à vendre bon marché, évent. en commission.

Ecrire sous **Ec 3118 G** à **Publicitas S. A., Genève.** 3207

Les maisons **M. Silbersohmidt & Cie.,** La Chaux-de-Fonds, **M. Ruef & Mairat,** Neuchâtel, et toutes celles qui étaient en relations d'affaires avec **M. S. Brodheim,** à **Przemysl,** dans les années 1884/5 et qui, éventuellement, auraient encore des créances à revendiquer, sont priées de s'annoncer à **S. Lamm, Zurich,** Zwinglistrasse 10. 3209

Brillants

en lot, à des prix très avantageux.

Adresser offres sous chiffres **Sc 3062 Z** à **Publicitas S. A., Zurich.** 3161

Fabrication suisse de

Bracelets cuir

en tous genres
et toutes largeurs

Bracelets moires
— Téléphone 17.38 —
Georges Metzger
A. M. Piaget 19,
La Chaux-de-Fonds. 2082

Avis aux Fabricants, Grossistes, Fourniturístes, Pierristes

Procédés nouveaux pour la fabrication des **contrepivots,**
rubis et saphirs, **systèmes pour emboutir.**
Grands assortiments dans toutes les grandeurs et épaisseurs.

Défiant toute concurrence. *Demandez prix et échantillons.*

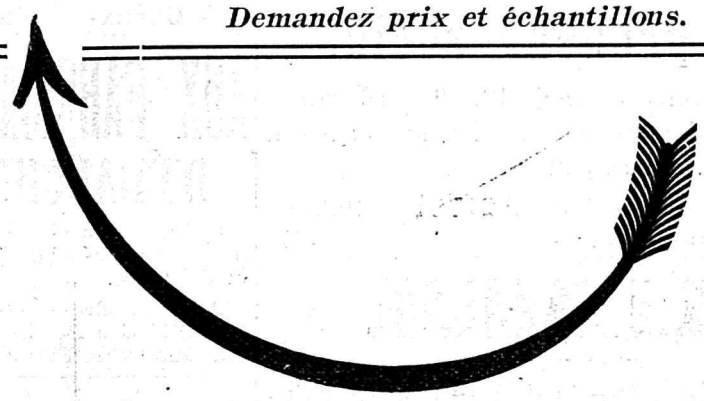

Fabrique de Pierres fines et Sertissages

WEBER FRÈRES, St-Imier

Adresse télégr.: **Contrepivots, St-Imier.** P 5001 J 1086 **Téléphone 1.51**

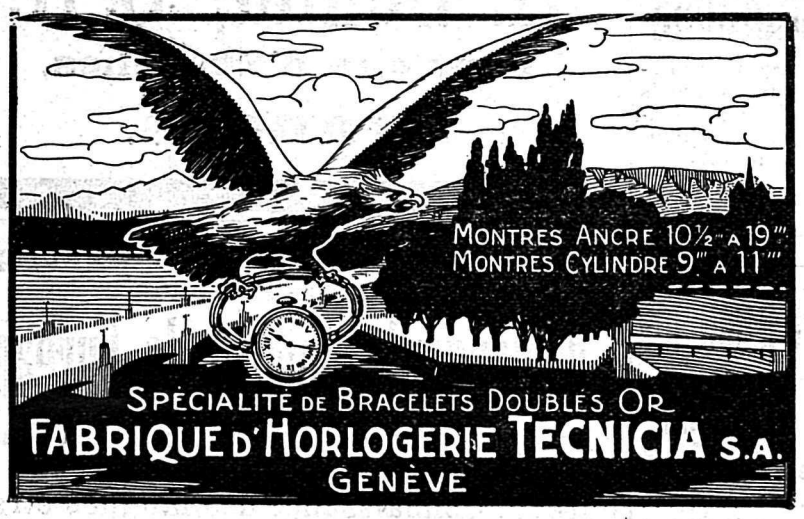

Bracelets extensibles

en Argent, Niel, Email, Plaqué or, Métal et Acier

Bracelets cuirs et moires en tous genres

Bouclettes et Griffes pour bracelets cuir

Industrielle Neuchâteloise S. A.

Hôtel-de-Ville 7 b

La Chaux-de-Fonds (Suisse)

Téléphone 15.00. Ad. télégr. Insa ChauxdeFonds

Installation mécanique perfectionnée pour
Découpages et emboutissages en tous genres
Articles de masse. 1461

BREVETÉ

Bracelets extensibles pr anse. - Fabrique "AGNAN", Marque déposée, E. Mathey & Fils, LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse)

COANSE 3000

Pour l'ouvrir faire glisser le lien.
Pour le fermer presser sur le crochet.

Même ouvert ne peut être perdu.

Sur demande échantillons avec prix.

plaqué or. Or, argent

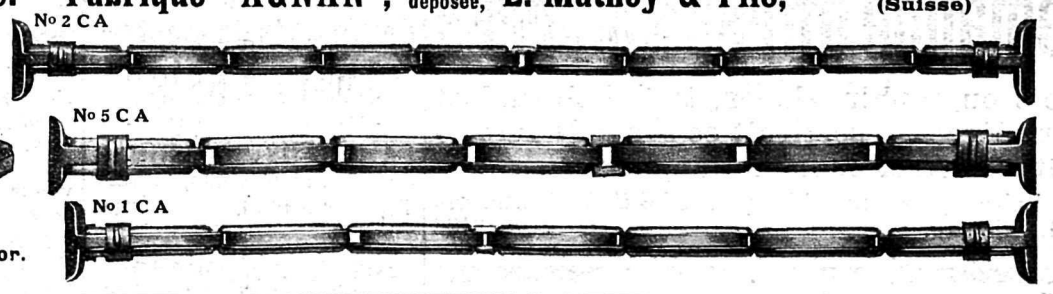

BREVETÉ

FABRIQUE DE RESSORTS DE MONTRES

ancienne et bien outillée, spécialisée dans les calibres **7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 lignes,**
genres soignés, renversés et bon courant, cherche relations avec grossistes et fabriques, pouvant sortir ordres importants et réguliers.
Offres sous chiffres **P 22529 C** à **Publicitas S. A., Chaux-de-Fonds.** 3147

Imprimerie de la **Fédération Horlogère Suisse** (Haefeli & Co), **La Chaux-de-Fonds**.